

Un nouveau Parc Naturel Régional à l'étude

Max Jonin

A l'initiative de l'association CŒUR (Comité Opérationnel des Elus et des Usagers de la Rance) et suite à la décision d'engagement du Conseil régional de Bretagne, un projet de Parc naturel régional Rance-Côte-d'Emeraude est à l'étude. Le périmètre recouvre 66 communes réparties sur les départements des Côtes-d'Armor (48) et d'Ille-et-Vilaine (18), pour une surface de 86 000 hectares et une population concernée de 168 000 habitants.

Vers l'amont, la limite est au barrage de Rophémel, sur le littoral il s'étendrait de Plévenon à l'ouest (en gros du Cap Fréhel) à Cancale à l'est (c'est-à-dire la Pointe du Grouin). Ce périmètre est évidemment susceptible d'évoluer au cours de l'élaboration du projet. On peut remarquer que ces limites littorales sont larges, au-delà de la zone géographique de la Rance qui aurait pu se limiter aux communes de Saint-Malo et de Saint-Cast-le-Guildo et, dans les limites retenues, on peut regretter que l'ensemble naturel Erquy-Fréhel ait été « coupé » en deux.

La SGMB est un partenaire pour la fourniture de données. La vallée de la Rance est un des géosites majeurs du patrimoine géologique régional avec la série métamorphique du massif de Saint-Malo et le littoral offre de beaux affleurements de migmatites. En amont, l'espace de la « mer des faluns » sera un des secteurs remarquables du Parc, avec son espace muséographique en cours de réalisation.

Ce PNR intègre ainsi dès sa préfiguration le patrimoine géologique de son territoire.

Pierre Jégouzo représente la SGMB au sein du conseil scientifique du Parc.



Saint Jouan-des-Guérets (35) Plis dans les gneiss de la série de la Rance.